

Publié le 27 mai 2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à 9h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mme Nathaly MONROCQ, M. Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Alexandra LEPINAY, M. Stéphane AMILCAR.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Date de convocation
16.05.2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8
Quorum : 6

Délibération n° 2025 / 17B

Objet : Achat et pose d'un abri vélos sécurisé et d'un totem de réparation vélos à installer à la gare de Moulton-Argences

Dans son schéma directeur de mobilités adopté en novembre 2022, la Communauté de communes s'est engagée à équiper les deux gares du territoire d'abris vélos sécurisés.

Après avoir contacté la SNCF afin de connaître les modalités et conditions nécessaires à l'installation de cet équipement, la SNCF nous a fait parvenir une convention d'occupation du domaine public qui a été complétée et renvoyée le 20/02/2025 pour relecture et signature. Nous avons aussi reçu le catalogue du fournisseur retenu par la SNCF dans le cadre d'un marché public passé.

Le modèle que nous avons retenu pour les besoins du territoire est un box autoportant compact en duplex de 10 places individuelles sécurisées permettant un libre accès avec fermeture par cadenas.

L'investissement HT de :

- 1 abri vélo 10 places individuelles 28 700 € ;
- 1 totem de réparation vélos 2 235 €.

Le montant du devis TTC s'élève à 37 122 €

Une demande d'aide a été déposée sur la plateforme « Alvéole plus » gérée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). La subvention éligible est de 12 000 €.

En conséquence, il est demandé au bureau de bien vouloir :

✎ autoriser le Président à signer le devis OD710920 pour un montant de 37 122 € TTC fourni par la Sté ALTINNOVA ;

✎ signer l'autorisation d'occupation du domaine public de la SNCF lorsque cette convention sera transmise pour signature ;

✎ engager les démarches nécessaires à l'installation de cet équipement sur le site de la gare SNCF de Moulton-Argences.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL